

## EMPLOI INFORMEL ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE : CONTRAINTES ET GOUVERNANCE DE LA CREATION D'ENTREPRISES

Philippe ADAIR<sup>1</sup> & Youghourtha BELLACHE<sup>2</sup>

### Résumé :

*La transition gradualiste à l'économie de marché engagée en Algérie depuis les années 1990, repose sur la compression de l'emploi public (marchand) et la libéralisation du marché des biens. Elle se manifeste par l'essor du secteur privé et de l'auto-emploi au sein des micro-entreprises qui résulte essentiellement du secteur informel. Celui-ci occupe environ deux tiers des micro-entrepreneurs, et se compose d'un noyau dur et de configurations plus larges échappant à la réglementation socio-fiscale. Les dispositifs publics d'incitations à la création d'entreprises, dérogatoires à l'égard de la réglementation socio-fiscale, assurent le financement initial de l'activité ; leur impact sur le nombre et le coût des emplois créés est limité ; ils préfigurent cependant la nécessaire réforme du marché du travail et du marché du crédit. Les micro-entreprises financent le plus souvent leur création grâce aux ressources propres et au financement informel ; en l'absence de crédit bancaire. Le non-respect (total ou partiel) de la réglementation socio-fiscale permet aux micro-entreprises de comprimer leurs coûts, notamment celui du travail, constitue un avantage compétitif mais fragile.*

**Mots-clés :** Algérie, emploi, enquêtes, gouvernance, micro-entreprises, programmes publics, secteur informel.

### Abstract :

#### Informal employment and private sector in Algeria: constraints and governance upon start-ups

*The gradual transition to a market economy Algeria has engaged in since the 1990s is grounded on public employment layoffs and liberalization of the commodity market. It appears by the rise of the private sector and self-employment within VSEs, which results primarily from the informal sector. The informal sector occupies approximately two thirds of the micro-entrepreneurs; it encompasses hard core and broader configurations, which escape tax and social security regulations. The public devices of incentives addressing the start-ups, which ensure initial financing are, bypass regulations; their impact on the number as well as on the cost of new jobs is limited; however, they anticipate the necessary reform of the job market and the credit market. In the absence of bank credit, VSEs generally finance their launching thanks to their own resources and with recourse to informal finance. Total or partial non-compliance to regulations enables VSEs to compress their costs, in particular that of labour, which brings in a competitive although fragile advantage.*

**Keywords :** Algeria, governance, informal sector, labour force surveys, public programmes, Very Small Enterprises (VSEs).

**JEL classification :** J21, O17, H32, K42

### Introduction :

La promotion du secteur privé semble avoir été engagée en Algérie, bien que la réforme bancaire ne soit pas advenue et que la réforme fiscale n'ait été relancée que très récemment. Les entreprises ont été créées en majorité depuis la décennie 1990 ; il s'agit essentiellement de micro-entreprises, de nature familiale dans plus de deux cas sur trois, qui occupent en moyenne au plus 3 actifs et deux micro-entrepreneurs sur trois relèvent du secteur informel.

La section 1 examine la transition gradualiste de l'économie administrée à l'économie de marché qui a été engagée en Algérie depuis la décennie des années 1990. Elle s'est traduite par la compression de l'emploi public (marchand) et des réformes libéralisant le marché des biens ; elle se caractérise par l'essor du secteur privé et de l'auto-emploi au sein des micro-entreprises.

La section 2 s'attache à l'essor concomitant du secteur privé et de l'emploi informel. Cet essor résulte avant tout du secteur informel au sens du BIT, dont les enquêtes récentes auprès des ménages (à l'échelle nationale en 2006 et dans la wilaya de Bejaïa en 2007) montrent qu'il occupe environ deux tiers des micro-entrepreneurs, et repose sur un noyau dur (un cas sur cinq) et deux configurations plus larges de non affiliés et de sous déclarants au fisc (un cas sur trois)

La section 3 analyse les incitations à la création d'entreprises, allègement de la réglementation socio-fiscale et aide au financement initial de l'activité, qui relèvent de dispositifs publics (ANSEJ, CNAC, ANDI). L'impact est limité en termes de création d'emplois, mais le coût des emplois créés est également réduit. Ces dispositifs, qui doivent être renforcés afin d'assurer la pérennité des unités esquissent une réforme du marché du travail et du marché du crédit.

La section 4 est consacrée au financement et aux coûts de la réglementation des micro-entreprises. Celles-ci assurent le plus souvent leur création grâce à leurs ressources propres et à des prêts informels, faute de pouvoir accéder au crédit bancaire. La réglementation fiscale et sociale représente un coût élevé dont la plupart des micro-entreprises s'exonèrent ; la réduction des coûts, notamment du travail, représente un avantage comparatif quoique fragile.

1- Université Paris 12-Paris Est, adair@univ-paris12.fr

2- Université de Bejaïa et Université Paris 12-Paris Est, belajug@yahoo.fr

La conclusion avance quelques préconisations relatives à l'extension des réformes réglementaires et fiscales visant à étendre la création d'entreprises et à assurer leur pérennité dans le cadre du secteur formel, lequel doit également devenir ainsi attractif à l'égard des entreprises du secteur informel.

### **1- La transition lente à l'économie de marché :**

La transition à l'économie de marché, et l'essor concomitant du secteur privé, s'inscrit dans un contexte marqué par une offre de travail accrue, une compression de l'emploi public et des réformes libéralisant le marché des biens.

#### **1-1- L'évolution du contexte macroéconomique :**

La croissance de l'activité est cyclique de 1990 à 2000: récession entre 1989 et 1990 suivie d'une stagnation entre 1991 et 1994 et d'une reprise en 1995. La remontée progressive des cours du pétrole à partir de 2002 permet la sortie du plan d'ajustement structurel (PAS).

Le chômage de 1990 à 2000 est induit par la conjonction du choc induit par l'accroissement démographique (la population active augmente de 4% en moyenne annuelle) et du PAS qui se traduit par la compression des effectifs du secteur public.

La transition démographique (taux de fertilité de 2,5 enfants) est atteinte, mais l'arrivée des classes pleines des années 1980 exerce une pression de l'offre sur le marché du travail jusqu'en 2020 : actuellement environ 10 millions d'actifs sont présents, 15 millions prévus en 2020, si le taux d'activité demeure à 54% ; le taux d'activité des femmes est notablement sous estimé. Le chômage affecte très fortement les jeunes diplômés (Charmes et Musette, 2006).

#### **1-2- Des réformes gradualistes qui affectent principalement le marché des biens :**

Les réformes visant à assurer la transition d'une économie administrée à une économie de marché ont été graduellement mises en œuvre et affectent principalement le marché des biens, sans modifier la réglementation du marché du travail ni celle du marché du crédit.

Les premières mesures apparaissent au début de la décennie 1990, mais les réformes vont s'accroître à partir de la mise en application du PAS, puis à nouveau à partir du milieu de la décennie 2000 qui affiche le développement de la PME comme l'une des priorités des réformes de seconde génération.

Au cours de la période 1990-1994, sont promulgués la loi sur la monnaie et le crédit, la libéralisation des prix interne et du commerce extérieur (1990) un code des investissements (1993). En 1995, l'ordonnance sur la concurrence, conformément aux règles de l'OMC, vise à éviter l'abus de positions dominantes et la (re)constitution de monopoles ; la même année, deux ordonnances sont prises, l'une relative à la privatisation, l'autre à la gestion des capitaux marchands de l'Etat. Les restructurations et les privatisations du secteur public débutent réellement à partir de 1994 et sont largement réalisées en 1998(hormis le secteur bancaire);il en résulte une compression importante des effectifs.La suppression des subventions aux prix alimentaires est achevée en 1996(à quelques exceptions près), tandis que les salaires réels diminuent et que la pauvreté s'accroît au cours de cette décennie.

Cependant, les institutions financières publiques, surliquidées, échappent jusqu'à présent à la réforme; la concurrence bancaire est faible en dépit de la présence de 25 banques privées : la concentration des actifs bancaires demeure très forte et peu diversifiée, 5 banques publiques disposent de 90% des actifs et conservent leur spécialisation sectorielle.

La mise en œuvre depuis 1991 de la réforme fiscale visant à la simplification et la réduction du nombre et des taux d'imposition est lente et inégale : elle affecte d'abord les revenus, puis les taxes sur la dépense et enfin les droits de douane ; elle s'accélère à partir de 2005.

Le taux marginal de l'impôt sur le revenu des ménages (IRG) de 70% en 1991 est réduit à 40% en 1999 ; en 2007 le nombre de tranches du barème passe de 5 à 3; le seuil de non imposition pour les salariés correspond au montant du SNMG (12 000 DA à partir de 2006)

La TVA (18 taux en 1991, 4 taux en 1992) est réduite à 2 taux en 2001 (17% au taux normal, 7% au taux réduit).

L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) passe de 50% en 1991 à 30% en 1999, puis à 25% en 2005. Les impôts d'exploitation diminuent ou disparaissent : la TAP diminue à 2% en 2001, le VF (6% en 2000) est supprimé en 2005. Les droits d'enregistrements sont également simplifiés et réduits. Les impôts sur les entreprises sont nombreux bien que le nombre de paiements diminue (45 paiements en 2005, 33 en 2007, selon *Doing Business*) et la pression socio-fiscale quoique réduite depuis 2005 demeure élevée.

La fiscalité cumulée en 2001- droits de douanes (30%), DAP (36%) et TVA (25%) - s'élève à environ 90% du prix des importations; avec la réduction de la TVA et la suppression du DAP en 2006, la charge fiscale n'est plus que de 50% ; en 2012, l'association à l'UE devrait sensiblement réduire les droits et les taxes, restreignant ainsi l'incitation au commerce informel.

A contrario, la mauvaise gouvernance institutionnelle, sans doute accentuée au cours de la période de tension résultant du terrorisme, et l'accroissement de la rente minent le respect des règles fiscales et sociales.

### **1-3- L'essor du secteur privé est d'abord le fait des micro-entreprises :**

L'essor du secteur privé s'inscrit dans le contexte évoqué précédemment : compression de l'emploi public (marchand) et réformes libéralisant le marché des biens.

#### **1-3-1- Une relative compression du secteur public :**

Hormis le secteur public marchand qui a été sensiblement réduit, l'effectif du secteur public peut être approximé par la part de l'emploi de l'administration publique dans l'emploi total non agricole ; celle-ci s'est à nouveau accrue depuis 2000 après avoir significativement diminué au milieu de la décennie 1990. Cet essor se manifeste tout d'abord par la création de PME et plus particulièrement de micro-entreprises (tableau 1), dont l'effectif moyen est inférieur à 3 employés. 75% des entreprises existantes en 2005 ont été créées depuis l'adoption d'un nouveau code des investissements (octobre 1993) et l'entrée en vigueur, en mai 1994 du programme d'ajustement structurel (PAS).

En 1995, les entreprises de moins de 10 salariés représentaient 90,5% du total des entreprises privées (89,8% du total des entreprises publiques et privées et produisent 43,8% (hydrocarbures inclus) et 65,9% (hors hydrocarbures) de la VA. En 2000, les entreprises privées de moins de 10 salariés représentaient 89,7% du total des entreprises privées (89,2% du total des entreprises publiques et privées) et produisent 38,5% (hydrocarbures inclus) et 75,3% (hors hydrocarbures) de la VA (Zidouni, 2003). La part des salaires payés par les micro-entreprises dans la masse salariale globale passe de 22,4% en 1989 à 54,2% en 2004. Toutefois, la productivité apparente du travail (part du travail dans la VA) est très faible : 14,4% en 1989 et 16,5% en 2004. Enfin, les micro-entreprises s'accaparent près de 90% des revenus globaux (Excédent Net d'Exploitation) hors hydrocarbures.

#### **1-3-2- Croissance de l'auto-emploi et du salariat précaire, stagnation du salariat permanent :**

La décennie 1996-2006, qui couvre respectivement la période de l'ajustement structurel et celle de la stabilisation et de la croissance, est caractérisée par un accroissement important (78,6 %) de la population occupée (accompagnée d'une forte baisse du taux de chômage apparent) et par une modification de la structure de l'emploi en faveur de l'auto-emploi et au détriment du salariat permanent (tableau 2). L'effectif des employeurs et indépendants a plus que doublé : il occupe plus d'un quart des actifs en 1996 et 2 actifs sur 5 en 2006. Le nombre des aides familiaux, dont le poids dans la structure globale de l'emploi est faible, a également plus que doublé. L'ensemble de ces catégories constitue l'auto-emploi. Inversement, l'effectif des salariés permanents augmente à peine et sa part relative dans la population occupée baisse de plus de la moitié (57,7%) en 1996 à moins du tiers (32,7%) en 2006. L'effectif du salariat non permanent a plus que triplé et 84% (1 844 000) est occupé dans le secteur privé, 15% (332 000) relevant des dispositifs publics d'emplois temporaires (CPE, ESIL,...) de lutte contre le chômage.

En l'espace d'une génération, de la fin des années 1980 au milieu des années 2000, le nombre des employeurs et des indépendants progresse significativement. A la fin des années 1980, les employeurs et indépendants non agricoles représentent environ 13% des actifs occupés, soit un peu plus de la moitié du total des employeurs et indépendants. Au milieu des années 2000, ils représentent environ 20% des actifs occupés, soit les trois quart du total des employeurs et indépendants.

La proportion des femmes dans la catégorie des employeurs a augmenté (de 3 à 6%) sous l'effet conjoint de l'évolution du niveau d'instruction des femmes et du changement de la mentalité des ménages qui accepte que les femmes pourvoient au revenu afin de faire face aux dépenses. De même, la proportion des femmes dans la catégorie des indépendants (de 16 à 22%) a augmenté, mais s'avère plus fluctuante, le travail des femmes (à domicile) ne dépendant pas seulement de la conjoncture économique mais aussi de la situation familiale.

En 2006, 31% des occupés relèvent du secteur public et 69% du secteur privé. Le secteur privé non agricole occupe 4,5 millions d'actifs dont 2,1 millions d'employeurs et indépendants.

## **2- Secteur privé et expansion du secteur informel :**

L'essor du secteur privé et notamment de la micro-entreprise semble accompagner l'expansion du secteur informel qui résulte (par défaut) des disparités de la couverture statistique du secteur privé. Le secteur informel est tout d'abord mesuré (indirectement) au regard de son évolution, puis brièvement estimé à l'échelle nationale en coupe instantanée ; enfin, ses caractéristiques sont analysées au regard d'une enquête représentative réalisée dans la wilaya de Bejaïa.

### **2-1- Disparités des sources sur le secteur privé : le secteur informel apparaît par défaut :**

Les sources et les méthodes d'information statistiques sont déficientes à divers degrés et leur disparité accrédite l'existence et l'importance du secteur informel.

### 2-1-1-Sources et méthodes statistiques :

Les *sources ménages* proviennent des données de l'enquête annuelle sur l'emploi des ménages réalisée par l'ONS à partir de la même base depuis 2003 qui appréhende les personnes physiques selon leur statut d'activité : salarié (permanent, non permanent et apprenti) et non salarié (employeur, indépendant, aide familiale). L'échantillon de l'enquête 2003 est de 120 districts, soit 14 000 ménages répartis sur le territoire national, 80 000 personnes dont 62 000 âgées de 15 ans et plus. L'échantillon est le même que celui de l'enquête 2001 mais le district est enquêté entièrement ; le nombre de ménages a doublé, bien qu'il demeure insuffisant. Les enquêtes 2004, 2005 et 2006 sont comparables à celle de 2003.

Les *sources administratives* des déclarations à la sécurité sociale- CNAS (pour les salariés) et CASNOS (pour les non salariés) - fournissent également des données, non comparables par nature aux données ménages.

La CASNOS définit les non salariés (article 4, loi n°83/11 du 2 juillet 1983) comme « les personnes physiques qui exercent effectivement pour leur propre compte, une activité : agricole, artisanale, industrielle, commerciale, libérale (code Statut Juridique 301 à 323). Toutes les PME sont incluses dans la notion de non salariés ; leur identification n'est pas encore systématisée car les informations nécessaires sont structurées essentiellement sur la personne morale, alors que le système d'informations de la CASNOS repose principalement sur la personne physique.

Les autres sources administratives sont le fichier des inscriptions au Centre National du Registre du Commerce (CNRC) qui n'est ni à jour, ni exhaustif<sup>3</sup>. Le CNRC enregistre toute personne physique ayant la qualité de commerçant, toute personne morale commerciale (groupements, entreprise publique à caractère industriel et commercial EPIC), bailleurs de fonds de commerce, sociétés civiles immobilières, entreprises artisanales. Les activités agricoles, artisans, sociétés civiles, coopératives à but non lucratif, professions libérales exercées par des personnes physiques (notaires, avocats, médecins, huissiers,...), établissements publics chargés de la gestion des services publics ne sont pas soumis. Le nombre des commerçants à fin 2007 s'élève à 1.180.997, dont 1.075.787 personnes physiques (91%) et 105.210 sociétés. 96 072 artisans sont déclarés auprès des 31 Chambres de l'Artisanat et des Métiers.

Les *sources entreprises* proviennent des statistiques des établissements pour lesquelles l'ONS utilise un système de collecte d'informations destiné prioritairement au secteur public, conçu dans la période de l'économie administrée qui confinait le secteur privé national à la marge. Seul le privé du secteur industriel de 20 salariés et plus était enquêté exhaustivement. A partir de 1992, l'ensemble des entreprises industrielles de 10 salariés et plus sont enquêtées exhaustivement. Celles dont la taille est inférieure au seuil fixé sont enquêtées par sondage.

L'actualisation tardive des différents fichiers qu'ils soient statistiques ou administratifs rend difficile le suivi de l'évolution des PME et surtout des micro-entreprises qui ne sont appréhendées qu'à l'occasion d'enquêtes approfondies ou de structure. Ces enquêtes devraient être quinquennales mais la dernière enquête exploitée remonte à 1989 et l'exercice 2001 est toujours en exploitation (Zidouni, 2003).

### 2-1-2- Secteur privé formel vs. secteur privé informel : les écarts des sources :

La comparaison de sources distinctes, non strictement comparables en termes de définition, respectivement, qui sous-estiment (CNAS) et surestiment (ONS) les catégories considérées, permet cependant de mettre l'accent sur les lacunes de la mesure du secteur informel. Si l'on compare les statistiques administratives de la CNAS (qui enregistrent les PME déclarées) relatives aux employeurs et artisans avec les données des enquêtes de l'ONS relatives aux employeurs et indépendants non agricoles, on observe bien une tendance croissante au sous enregistrement entre 2003 et 2006 (tableau 3). Au regard de l'effectif des employeurs et indépendants non agricoles estimé par les enquêtes, les employeurs et artisans des PME enregistrées n'en représenteraient au plus que 20%<sup>4</sup>, soit un sous enregistrement apparent de l'ordre de 80% . Si l'on compare les seuls employeurs déclarés à la CNAS avec ceux des enquêtes de l'ONS, la proportion d'employeurs non enregistrés tend à diminuer : près de la moitié (47,7%) en 2003, environ le tiers (32,65%) en 2006 (tableau 4). Les écarts qui précèdent ne sont pas corrigés pour autant grâce aux contrôles.

Les résultats des enquêtes de l'inspection de travail de Bejaia traduisent au cours des dernières années une baisse sensible de l'emploi non déclaré alors que le nombre des entreprises enquêtées est en augmentation. Ainsi, le taux des travailleurs non déclarés, tous secteurs confondus, est passé de plus de un sur quatre (26.9%) en 2005 à moins de un sur cinq (18.8%) en 2006 et à environ un sur huit (12.2%) en 2007 (tableau 5). Ceci s'explique sans doute par l'extension et la multiplication des contrôles devenus presque systématiques ces dernières années, mais aussi par leur ciblage qui induit un biais<sup>5</sup>.

3- Les opérations de recensement et de ré-immatriculation au CNRC de 1997 à 2002 avaient décelé près de 200 000 registres non conformes [Adair et Bellache, 2008].

4- Soit 22,5% en 2003 (261 075/1 283 000), 17,95% en 2004 (312 181/1 739 000), 19,4% en 2005 (332 799/1 714 000) et 17,09% en 2006 (361 263/2 114 000).

5- L'emploi non déclaré se concentre essentiellement dans les secteurs du BTPH et des services (hôtellerie-restauration, services aux ménages) et aussi dans l'industrie (notamment textile). Parmi les 629 emplois non déclarés identifiés au niveau des 109 entreprises contrôlées par les services de l'inspection de travail, 204 soit près d'un tiers (32,4%) sont des emplois qualifiés (ouvriers qualifiés, agents de maîtrise voire même des cadres moyens) [Bellache, 2007].

## 2-2- L'expansion du secteur informel : évolution et caractéristiques :

Selon des estimations indirectes, le secteur informel représentait une part croissante de l'emploi avant 1990 : il se serait élevé de 20% en 1977 à 25% en 1985, puis à 30% au cours de la décennie des années 1990. Cette dynamique, plus ou moins forte selon les secteurs d'activité, résulterait de l'effet conjugué de la libéralisation du commerce extérieur et du maintien d'une taxation douanière prohibitive qui stimule à la fois l'essor de la demande - insatisfaite par la production locale - et celle de l'offre du commerce informel qui est alimentée par une offre de travail abondante.

### 2-2-1- Le secteur informel en Algérie :

Le secteur informel est défini conformément aux critères du BIT (ILO, 1993) qui exclut de son champ l'activité agricole<sup>6</sup>. Ces critères sont la taille de l'unité économique (effectif inférieur à 10 ou à 5 employés, ce qui correspond à la micro-entreprise) et le statut dans la profession (l'auto-emploi des employeurs et des indépendants, des aides familiaux), l'absence d'enregistrement statistique ou réglementaire (obligations fiscales et sociales), la non tenue d'une comptabilité.

Selon le critère de la taille, les micro-entreprises, notamment les entreprises familiales qui sont classées dans le secteur institutionnel des ménages, sont susceptibles d'échapper à l'enregistrement statistique ou réglementaire et d'appartenir à cet égard au secteur informel.

En 2006, selon le critère de l'immatriculation au registre de commerce, 61,08% des employeurs et indépendants non agricoles (1 309 000) seraient non enregistrés ; soit 28,8% des employeurs non agricoles (112 000 parmi 389 000) et 79,1% indépendants non agricoles (1 197 000 parmi 1 729 000).

En 2006, selon le critère de l'affiliation à la sécurité sociale, le secteur privé non agricole occupe 4,543 millions d'actifs, dont 2 114 000 employeurs et indépendants ; 3,262 millions d'actifs du secteur privé non agricole sont non affiliés (soit 71,8%) et relèvent donc du secteur informel<sup>7</sup>. 68% des employeurs et indépendants non agricoles (1 505 000) seraient non affiliés en 2006 ; soit 136 000 des 389 000 employeurs non agricoles non affiliés (34,94%) et 1 369 000 des 1729 000 indépendants non agricoles non affiliés (69,2%).

En 2006, selon le critère fiscal, 28% (109 000 à 120 000) des employeurs non agricoles ne paieraient pas d'impôts ; 35,3% (610 000) des indépendants non agricoles ne tiendraient aucune comptabilité.

Les multiples critères de mesure et leur évolution au cours du temps indiquent que l'emploi informel (qui inclut, outre les actifs du secteur informel, ceux du secteur formel) progresse jusqu'en 2001. Les données récentes issues des enquêtes ménages depuis 2004 (qui devront être vérifiées) semblent indiquer une stabilisation au regard de la fraude à la Sécurité sociale ou de l'enregistrement des entreprises (tableau 6).

En 2001, l'emploi informel représente respectivement près de la moitié de l'emploi non agricole (47,7%), selon le critère de l'emploi indépendant (entreprises individuelles), près de 2 employés sur 5, selon le critère de l'emploi occupé dans des entreprises de moins de 5 salariés, environ 1 employé sur 3, selon le critère de l'affiliation à la sécurité sociale, plus de 1 employé sur 4, selon le critère du travail à domicile. Si le travail à domicile était comptabilisé dans l'effectif total, l'emploi informel estimé selon ces divers critères devrait être plus important.

### 2-2-2- Le secteur informel à Bejaïa :

De l'enquête réalisée auprès de 522 ménages de Bejaïa en 2007 a été tiré un sous échantillon des 303 employeurs et indépendants non agricoles (dont 77 travailleuses à domicile) afin d'identifier les caractéristiques des micro-entreprises (et de croiser les données, ce qui n'a pas été fait en ce qui concerne les enquêtes nationales) qui sont comparées à celles de l'enquête nationale de 2006 (ONS, 2007). La typologie<sup>8</sup> esquissée montre que la dynamique du secteur informel en Algérie, en termes de trajectoires individuelles, résulte à la fois de la création directe d'une activité informelle et du passage de l'activité formelle à l'activité informelle.

#### 2-2-2-1- Genre, ancienneté, instruction, secteur d'activité et lieu d'exercice :

Deux tiers des employeurs et indépendants sont des hommes; un tiers sont des femmes, soit une proportion supérieure à celle de l'enquête nationale de 2006 (ONS, 2007) qui est de 20%.

Un entrepreneur sur huit a débuté son activité à un âge précoce (avant 20 ans) ; la moitié a débuté entre 20 et 30 ans ; plus d'un tiers a débuté après l'âge de 30 ans. Un entrepreneur sur trois exerce depuis 3 ans (« jeune ») ; plus de 2 entrepreneurs sur 5 exercent depuis 4 ans et moins de 10 ans (« en maturation ») ; un sur quatre exerce depuis plus de 11 ans (« expérimenté »).

6- L'agriculture privée occupe 1 580 000 actifs dont 852 000 employés en 2006.

7- En 2006, les occupés relèvent du secteur public (31%) et du secteur privé (69%) ; 53,1% des occupés ne sont pas affiliés à la sécurité sociale. On retient l'hypothèse que les employeurs du secteur public déclarent leurs employés (82,9% sont salariés permanents, 17,1% sont salariés non permanents et apprentis) qui sont donc affiliés. La non affiliation concerne donc le seul secteur privé et affecte respectivement 73,15% des employeurs et indépendants (68,5% parmi les hommes et 92,7% parmi les femmes), 34,3% des salariés permanents, 86,4% des salariés non permanents et apprentis (77,4% des salariés non permanents).

8- Certains pourcentages doivent être interprétés avec prudence, étant donné les non réponses (données manquantes).

La moitié des entrepreneurs ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire ; plus d'un sur cinq a suivi une formation professionnelle ; plus du quart dispose d'un niveau au moins équivalent au secondaire, soit une proportion supérieure à celle de l'enquête nationale de 2006 (ONS, 2007) qui couvre l'agriculture.

Près des deux tiers des employeurs et indépendants exercent dans le tertiaire (services et commerce), plus d'un tiers dans l'industrie (artisanat compris<sup>9</sup>) et le bâtiment et moins de 1% dans l'agriculture<sup>10</sup>. L'activité de 3/4 des employeurs et indépendants est localisée (dans un établissement ou local professionnel), près de 15% dans la rue ou au niveau du marché. En prenant en considération le domicile comme lieu d'exercice, l'activité des employeurs et indépendants est localisée dans plus de 8 cas sur 10.

Deux sur cinq des entreprises sont constituées d'indépendants (0 employé), la moitié compte au plus un effectif de 5 personnes (employeur compris) ; moins de 8% des entreprises comptent au moins 6 employés (employeur compris), essentiellement dans l'industrie et le BTP. Il s'agit de micro-entreprises (d'un effectif inférieur à 10 employés) dans 96% des cas.

### **2-2-2-2- Chiffre d'Affaires (CA) et approximation du revenu :**

Le CA varie selon les secteurs d'activité. Le plus faible (inférieur au SNMG) se trouve essentiellement dans les services et le commerce. Dans les services, le CA est au plus égal au SNMG pour plus d'un micro-entrepreneur sur six ; il est au plus égal à 3 SNMG pour plus de la moitié (56.2%) et est supérieur à 9 SNMG pour près d'un sur six (16.8%). Dans le commerce, le CA ne dépasse pas le SNMG (7%) ; il est compris entre 3 et 6 SNMG (40%), voire supérieur à 9 SNMG (20.8%).

Le CA est relativement élevé dans l'industrie et le BTP. Dans l'industrie, le CA est compris entre 3 et 9 SNMG pour deux tiers des cas ; dans environ 20% des cas, il est supérieur à 9 SNMG. Dans le BTP, le CA est au plus égal au SNMG pour plus d'un cas sur dix ; il est compris entre 1 et 3 SNMG pour près d'un quart ; et est supérieur à 9 SNMG pour plus d'un tiers des cas.

Le CA est un indicateur pertinent au regard de la fiscalité et de la sécurité sociale, mais peu significatif au regard du revenu individuel. Nous avons donc calculé un CA par tête qui constitue une approximation grossière du revenu de l'entrepreneur. Nous avons retenu comme indicateur de référence le SNMG<sup>11</sup>. Un tiers des micro-entrepreneurs ont un CA/tête au plus égal au SNMG ; pour plus d'un tiers le CA/tête est compris entre 1 et 3 SNMG ; pour plus d'un quart, le CA/tête est supérieur à 3 SNMG dont environ un cas sur dix a un CA/tête supérieur à 6 SNMG (tableau 7).

### **2-2-2-3-Immatriculation au RC,affiliation à la CASNOS,tenu de comptabilité,mode d'imposition:**

L'immatriculation au registre du commerce (RC) ou la détention d'une autorisation administrative n'est pas assurée dans un cas sur cinq ; cette proportion est inférieure à celle de l'enquête nationale de l'ONS (2006) ; elle varie selon le secteur d'activité : faible dans le BTP (et les services), elle est plus élevée dans le commerce et l'industrie. L'observance de la réglementation est une fonction croissante du niveau d'instruction. L'immatriculation au RC s'élève avec l'effectif employé par l'entreprise et est une fonction croissante du CA/tête.

L'affiliation à la sécurité sociale (CASNOS) n'est pas assurée dans un cas sur trois ; cette proportion est bien inférieure à celle de l'enquête nationale 2006 (ONS, 2007), qui s'élève à 50% (actifs agricoles inclus). La non affiliation s'explique essentiellement par le niveau élevé des cotisations sociales (3 cas sur 5) mais aussi par les formalités nécessaires à l'affiliation ou l'ignorance (plus d'un quart des cas). L'affiliation à la CASNOS est assujettie à la possession du RC ou toute autre autorisation administrative (carte d'agrément, carte d'artisan...). L'affiliation à la CASNOS est une fonction croissante du niveau d'instruction, de l'effectif employé et du CA/tête.

La tenue d'une comptabilité (régulière ou irrégulière) n'est pas assurée dans près d'un cas sur trois (30,7%), ce qui correspond sensiblement à la proportion de l'enquête nationale (ONS, 2007). Trois entrepreneurs sur cinq (60.5%) ne tiennent pas de comptabilité complète et régulière, telle qu'exigée par le code du commerce qui en fait une obligation légale ; ceci peut expliquer en partie les difficultés d'accès au financement bancaire, qui n'est accordé que sur présentation de documents comptables. La tenue d'une comptabilité n'est pas assurée dans près d'un cas sur deux dans le BTP et près d'un cas sur trois dans le tertiaire. La tenue d'une comptabilité est une fonction croissante du niveau d'instruction et de l'effectif employé par l'entreprise ; cependant, elle n'est pas corrélée au CA/tête.

Dans plus d'un cas sur cinq (22.6%), les entreprises ne payent pas d'impôt sur le CA (hors exonération), soit une proportion inférieure à celle de l'enquête nationale (ONS, 2006), qui est d'environ un tiers. L'impôt au forfait est le mode le plus répandu et affecte plus de 8 entreprises sur 10 ; la sous-déclaration fiscale concerne environ 10 à 20% des entreprises imposées au forfait mais

9- Par convention, l'artisanat est classé dans l'industrie ; il occupe 4/5 des travailleuses à domicile.

10- Le faible nombre des actifs agricoles tient à ce que l'enquête a été menée essentiellement en milieu urbain où l'activité agricole est marginale, à la fois de caractère saisonnier et exercée à titre secondaire. Cette répartition des employeurs et indépendants par secteur d'activité diffère de celle de l'enquête emploi (ONS, 2006) : agriculture (25.6%) ; industrie (17%) ; BTP (10.9%) ; tertiaire (46.5%).

11- Le SNMG est fixé par les pouvoirs publics au regard du coût de la vie et peut être indexé au PIB. Cependant, il ne suit pas l'évolution des prix à la consommation et exclut les transferts sociaux organisés hors de la production. Le revenu des employeurs et indépendants pourrait être estimé selon l'hypothèse qu'il est au moins égal au salaire moyen de la branche (Zidouni, 2003), mais cette information fait défaut.

donc le CA est supérieur à 1,5 ou 2,5 millions DA (limite à partir de laquelle s'applique l'imposition au réel). Le paiement de l'impôt (au réel ou au forfait) augmente avec l'effectif et le CA/tête ou inversement le non paiement de l'impôt est une fonction décroissante du CA/tête, sauf pour les CA/tête supérieurs à 6 SNMG.

#### 2-2-2-4- Typologie et trajectoires des non salariés informels :

Près du tiers (32,6%) des employeurs et indépendants non agricoles sont informels et se déclinent en « informel purs » (18,2%) et en « informels non affiliés » (14%). Parmi les employeurs et indépendants non agricoles formels, 75% relèvent de l'imposition au forfait (et quelques uns sont exonérés) dont 10 à 20% sont sous déclarants au plan fiscal. Si l'on ajoute les travailleuses à domicile, qui ne sont ni enregistrées, ni affiliées et qui ne payent pas d'impôt, la catégorie des informels représente la moitié de l'effectif des employeurs et indépendants non agricoles (tableau 8). Les « informels purs » (32), dans un cas sur trois sont des entrepreneurs pauvres dont le CA/tête est très faible (inférieur à 1 SNMG) ; cependant, dans plus de deux cas sur cinq, le CA/tête est compris entre 3 et 20 SNMG. De même, les informels non affiliés disposent d'un CA/tête très faible (inférieur à 1 SNMG) ou compris entre 1 et 3 SNMG (tableau 9). Le secteur informel regroupe donc à la fois des actifs pauvres et des actifs non pauvres.

La trajectoire des employeurs et indépendants, montre que plus de la moitié (118) d'entre eux ont accédé directement au marché du travail sous le statut d'employeur et indépendant ; il n'y a donc pas de mobilité socioprofessionnelle (tableau 10). La mobilité socio-professionnelle concerne moins de la moitié (108) des employeurs et indépendants ayant occupé un emploi antérieur. Préalablement, plus de 4/5 étaient salariés (dont 2/5 informels) ; près de 1/5 étaient non salariés installés à compte propre (dont plus de la moitié informels). Près de la moitié des employeurs et indépendants ont préalablement occupé un emploi informel (salarié et non salarié), conformément à ce que suggère le modèle de mobilité (Fields, 1990) (schéma 1). La trajectoire des salariés (89) qui ont choisi de créer leur entreprise s'explique principalement par la volonté d'accéder à un statut meilleur (« se mettre à son compte »). Un tiers des non salariés évoque la nécessité de subvenir à leurs besoins, seule une minorité évoque l'amélioration de leur revenu.

### 3- Création d'entreprises et dispositifs d'incitations : caractéristiques et impact :

Les dispositifs de création d'activité relèvent de plusieurs institutions ; la gouvernance est fragmentée (Barbier, 2006) : l'ADS et la CNAC sont rattachées au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, l'ANGEM est rattachée au Ministère de l'Emploi, l'ANDI est rattachée au Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements ; l'information est parcellaire.

Les modalités dérogatoires au regard de la fiscalité des 3 dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANDI) sont identiques. Ceux de l'ANSEJ et de la CNAC concernent spécifiquement les chômeurs et visent la création de micro-entreprises. Celui de l'ANDI vise la création de petites entreprises.

#### Encadré 1 : institutions et dispositifs de création d'activité

L'Agence de Développement Social (ADS) compte 9 agences régionales et 699 agents. Elle assure une fonction d'insertion sociale des populations en détresse, de gestion des cotisations de sécurité sociale, d'emploi des chômeurs.

Elle participe à la politique active de l'emploi mise en œuvre dans le cadre de programmes tels que les Travaux d'Utilité Publique (TUP, créés en 1997) et les Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL créés en 1997), les Contrats de Pré-Emploi (CPE créés en 1998) respectivement destinés aux jeunes chômeurs non qualifiés et aux jeunes diplômés.

Elle participe à la politique d'aide à la création d'activité visant des jeunes qualifiés éligibles à des programmes de micro-entreprise et de micro-crédit. Jusqu'en 2004, elle a soutenu des projets d'entreprise qui ont engendré en moyenne 2,8 emplois créés par projet. A partir de 2004, la gestion des micro-crédits (prêts bonifiés, conseil et accompagnement gratuits) est transférée à l'ANGEM.

L'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM), créée en 2004, compte 49 coordinations de wilayas et 429 agents. Elle accorde des avantages aux bénéficiaires du micro-crédit : prêt bonifié (10 à 20% du taux bancaire), prêt non rémunéré (25% du coût global du projet compris entre 100 000 et 400 000 DA, voire 27% si le promoteur est qualifié ou si l'activité est implantée dans le Sud ou les hauts plateaux ; ainsi que pour l'achat de matières premières d'un montant maximum de 30 000 DA destiné au fonds de roulement).

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), créée en 1996, dispose de 53 antennes et 750 agents. Elle pilote depuis 1997 le programme de micro-entreprise et de micro-crédit destiné aux jeunes de 19 à 35 ans (étendu à 40 ans) qualifiés ou chômeurs (octroi de crédits sans intérêt et de prêts bonifiés, conseil et accompagnement gratuits).

En 10 ans (1998-2007), l'ANSEJ a permis la création de plus de 82 000 micro-entreprises générant 231 000 emplois, soit une moyenne de l'ordre de 8 000 entreprises et 23 000 emplois créés chaque année. Le coût moyen d'un emploi créé s'élève à 723 000 DA, soit 6 ans de salaire minimum mensuel (SNMG à 10 000 DA) dont les promoteurs assurent 20% sur fonds propres.

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), créée en 1994, compte 13 agences régionales et 45 agences de wilayas, 1100 agents. Elle intervient au titre des centres d'aide au travail indépendant (expertise, montage et démarrage de l'entreprise) et du programme d'Aide aux Entreprises en Difficulté (AED) visant à la sauvegarde de l'emploi.

En 2004, elle crée un nouveau dispositif pour les chômeurs promoteurs de 35-50 ans (prêt non rémunéré, bonification des taux d'intérêt bancaires). En 4 ans (2004-2007), la CNAC a permis la création de plus de 3 000 micro-entreprises générant plus de 7 500 emplois, soit une moyenne de l'ordre de 800 entreprises et 1 800 emplois créés chaque année.

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), créée en septembre 2001 gère le fonds d'appui à l'investissement et à la modernisation des entreprises pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux entreprises et de la couverture partielle ou intégrale des travaux d'infrastructures de ces dernières. Elle promeut les entreprises du secteur privé (97% des projets) grâce à des exonérations diverses, les promoteurs assurant le financement.

En 7 ans (2001-2007), l'ANDI a permis la création de plus de 6 000 micro-entreprises générant 91 000 emplois, soit une moyenne de l'ordre de 850 entreprises et 13 000 emplois créés chaque année. Le coût moyen d'un emploi créé dans une micro-entreprise s'élève à 3,88 millions DA, soit plus de 32 ans de salaire minimum (SNMG) assurés par les promoteurs.

### 3-1- Les dispositifs de création de micro-entreprises :

#### 3-1-1- Le dispositif de l'ANSEJ à l'échelle nationale :

Dans le cadre des micro-entreprises financées par l'ANSEJ, l'emploi direct (brut) créé est en moyenne de 3. Un projet sur sept (15%) est initié par des femmes qui sont sous représentées au regard de leur proportion parmi les chômeurs de la classe d'âge considérée (20-39 ans), soit environ un quart (23,5%) en 2006 (ONS, 2007). La répartition des promoteurs financés selon le niveau d'instruction fait apparaître la prédominance des promoteurs ayant suivi une formation professionnelle (44%). Les universitaires représentent 14% des promoteurs tandis que les jeunes de niveau primaire (6%) sont peu représentés. La création de micro-entreprises est principalement intervenue dans les services, notamment dans les transports (marchandises et voyageurs) qui représentent près d'un tiers des créations, ainsi que dans l'artisanat (production de biens et services) et dans l'agriculture ; l'industrie et le BTP, grands pourvoyeurs d'emplois, ne représentent que 10% des créations (tableau 11).

Le coût moyen d'un emploi est compris entre moins de 5 et près de 7 SNMG (10 000 DA mensuels jusqu'en 2006). Ce coût est le plus faible dans l'artisanat et le plus élevé dans l'industrie et les transports qui requièrent un investissement d'équipement plus important. Le nombre de projets financés par rapport à celui de dossiers ayant obtenu le certificat d'éligibilité de l'ANSEJ ne représente que 25% ; cela signifie qu'un certain nombre de projets sont confrontés à la réticence du système bancaire à financer la micro entreprise.

Le dispositif contribue très faiblement au financement de l'extension des micro-entreprises créées (0.6% soit 508 micro entreprises sur l'ensemble des créations jusqu'à fin 2007 et 3,9 emplois en moyenne), essentiellement dans le secteur des services, ce qui dénote un manque de suivi et d'accompagnement des micro-entreprises créées.

#### 3-1-2- Le dispositif ANSEJ dans la wilaya de Bejaïa :

La wilaya de Bejaïa représente 5,75% de l'ensemble des micro-entreprises financées, et 7,21% de l'emploi direct (brut) créé dans le cadre du dispositif national, soit en moyenne 3,5 emplois. Fin 2007, 4 736 micro-entreprises (correspondant à 16 000 emplois) ont été créées dont la moitié (49.8%) entre 1998 et 2001<sup>12</sup>.

La répartition de ces micro-entreprises par secteurs d'activité révèle la prédominance des transports et des services (y compris les professions libérales et la maintenance) qui concourent à la création de plus de la moitié des emplois et dont l'emploi induit est supérieur à la moyenne nationale de l'emploi créé par l'ANSEJ. Moins de 10% des micro-entreprises ont été créées dans l'industrie et le BTP, dont l'emploi induit est cependant le plus élevé et est supérieur à la moyenne nationale. Inversement, l'emploi créé dans l'artisanat est inférieur à la moyenne nationale.

Au niveau local, le taux de financement des projets par rapport à celui de dossiers déposés et déclarés éligibles est plus élevé que le taux national (36,68%). Au cours de la période 1998-2007, la contribution des banques à la création des micro-entreprises est à 99.6% un financement triangulaire (promoteur, ANSEJ et banque); le financement mixte (promoteur, ANSEJ) sans la participation de la banque est marginal. Le financement représente un montant total de 4526 millions DA, soit un concours moyen d'environ 1 million DA par entreprise, soit encore 286 500 DA par emploi créé.

#### 3-1-3- Le dispositif de la CNAC dans la wilaya de Bejaïa :

Le dispositif CNAC à Bejaïa crée en moyenne 2,5 emplois par micro-entreprise. L'agriculture (y compris l'élevage et la pêche) représente près de 20% des entreprises créées mais moins de 10% des emplois créés, il s'agit donc d'indépendants. L'industrie représente près de 20% des entreprises et près du quart des emplois, soit plus de 3 emplois en moyenne. Le BTP représente près de 30% des entreprises et plus de 40% des emplois, soit plus de 3 emplois en moyenne<sup>13</sup>. Les services (y compris le transport) représentent 30% des entreprises et près du quart des emplois, soit 2 emplois en moyenne (tableau 12).

### 3-2- Le dispositif de création de petites entreprises :

#### 3-2-1- Le dispositif de l'ANDI à l'échelle nationale :

L'ANDI promeut principalement des micro-entreprises (3/4 des projets) du secteur privé qui représentent moins 20% des emplois, soit 3,8 emplois en moyenne dont le coût est de 3,8 millions DA ; les petites et les moyennes entreprises (près du quart des projets) représentent près de 50% des emplois, soit 29,3 emplois en moyenne dont le coût est plus élevé. Les entreprises individuelles (3/4 des projets) créent en moyenne 3,8 emplois dont le coût moyen par emploi est de l'ordre 3,88 millions DA (tableaux 13 et 14). Le coût de l'emploi s'accroît en fonction de la tranche d'effectif (à l'exception des grandes entreprises) ; il varie de 3,38 millions DA dans les transports à 7,27 millions DA dans l'industrie. Le coût du projet varie de 16,12 millions DA dans les transports (plus de 3/4 des projets) à 464,47 millions DA dans l'industrie. La création représente plus de 2/3 des cas et l'extension pour moins de 1/3 des cas ; le

12- Le démarrage du dispositif à Bejaïa coïncide avec la fin du PAS qui s'est soldé par la dissolution de 41 entreprises publiques, dont plus de la moitié étaient des entreprises publiques locales, induisant plus de 4000 suppressions d'emplois.

13- Ce secteur a le plus bénéficié de la création d'entreprises au profit notamment des travailleurs victimes de la dissolution des entreprises publiques locales.



coût par emploi est 15 fois plus élevé pour l'extension que pour la création ; il est 5 fois moins élevé dans le secteur privé que dans le secteur public.

### 3-2-2- Le dispositif ANDI dans la wilaya de Bejaïa :

Depuis le lancement du dispositif de l'ANDI dans la wilaya de Bejaïa en 2006, 765 décisions d'octroi d'avantages ont été accordées à des projets d'investissement dont plus de 80% dans le secteur des transports (notamment des marchandises). On observe la même prépondérance des projets qu'à l'échelle nationale dans les secteurs des transports, du BTP et de l'industrie. Les transports mis à part (dont la création d'emploi est en moyenne comparable à celle des autres dispositifs pour ce secteur d'activité), l'ANDI promeut principalement des petites entreprises du secteur privé dont l'effectif est de 10-49 employés (plus de 55% des entreprises). Le coût de la création s'élève en moyenne à environ 20 millions DA par projet et à 3,72 millions DA par emploi (il varie de 2,2 millions DA dans le BTP à plus de 4 millions DA dans l'industrie et les services). Il s'agit d'entreprises individuelles dans 3/4 des cas (relevant de la micro-entreprise) qui créent en moyenne 3,33 emplois et dont le coût moyen par emploi est inférieur à 3 millions DA. Les autres entreprises sont de type SARL (effectif moyen de 15 employés) dont le coût moyen par emploi est inférieur à 4 millions DA, EURL (effectif moyen de 10 employés) dont le coût moyen par emploi est supérieur à 5 millions DA, SNC (effectif moyen de 6 employés) dont le coût moyen par emploi est inférieur à 4 millions DA. Près de 90% sont des micro-entreprises (EI, SNC et EURL) employant 10 personnes au plus. La création représente 2/3 des cas et l'extension 1/3 des cas ; contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, le coût par emploi est légèrement plus élevé pour la création que pour l'extension.

### 3-3- Impact et limites des dispositifs publics :

Le nombre moyen d'emploi créé par micro-entreprise dans le cadre du dispositif de la CNAC est inférieur à celui du dispositif de l'ANSEJ. Afin de comparer significativement ces deux dispositifs, il convient d'observer que celui de la CNAC n'est entré en vigueur que 6 ans plus tard (2004) et que le public concerné (35-50 ans) est par nature moins nombreux.

Sur la période 2004-2007, l'ANSEJ de Bejaïa a créé 1561 entreprises et 4710 emplois, soit en rythme annuel respectivement 390 entreprises et 1177 emplois. Sur la période 2004-2007, la CNAC de Bejaïa a créé 160 entreprises et 402 emplois, soit en rythme annuel respectivement 40 entreprises et 100 emplois, ce qui représente environ 10% de la proportion de l'ANSEJ, et ce qui correspond également à la proportion dix fois moindre des chômeurs de la classe d'âge concernée.

Les deux dispositifs conjugués de l'ANSEJ et de la CNAC concourent à la création d'environ 25 000 emplois par an à l'échelle nationale, soit environ 2,5% des 1,075 million de chômeurs<sup>14</sup> des classes d'âge concernées (20-59 ans) selon l'enquête nationale sur l'emploi de 2006.

En 2006, plus de 2 chômeurs sur 5 (530 000 chômeurs) ont déjà travaillé dans le passé (STR1), dont 18% comme employeurs et indépendants (soit environ 95 000). Ceci suggère un taux de mortalité élevé des entreprises (tableau 15).

## 4- Besoins de financement et contraintes réglementaires des micro-entrepreneurs :

### - 4-1- Besoins et comportements de financement :

#### 4-1-1- Les besoins de financement des micro-entrepreneurs :

Les besoins de financement recouvrent des dimensions différentes selon le stade d'évolution des micro entreprises et sont similaires, dans la plupart des cas, à ceux des entreprises de taille plus importante : coûts de démarrage de l'activité, achat de matières premières, paiement des charges, rémunération des employés... La différence avec les entreprises de taille importante réside dans le fait que leurs besoins s'avèrent réduits et que leur accès aux sources formelles de financement est limité. Leurs besoins relèvent de trois catégories : financement de démarrage (investissement), financement à court terme (cycle d'exploitation), financement à moyen terme (croissance). Le besoin de financement des coûts de démarrage varie selon le secteur et la nature de l'activité de l'entreprise : généralement, il inclut l'investissement initial en équipements, local, matières premières et dépend du degré de technicité du matériel requis.

Au regard du faible niveau d'investissement en locaux et en équipements pour la plupart des micro-entreprises, l'investissement initial est généralement limité et peut être financé par des ressources propres. Le financement du cycle d'exploitation-achat de matières premières et rémunération du travail est commun à toutes les micro-entreprises et implique la disposition de liquidités. Le besoin de fonds de roulement (BFR) résulte d'un *cash flow* limité en raison de l'inadéquation entre les flux monétaires entrants et sortants qui constitue le problème majeur (Cf. schéma 2). Le besoin de financement à moyen terme se manifeste lorsque, à un stade donné de leur cycle de vie, certaines entreprises doivent croître pour faire face à la concurrence, pour profiter de certaines opportunités, pour satisfaire la demande(...) Elles doivent rémunérer des salariés supplémentaires, acheter des machines afin d'accroître la productivité du travail ou d'améliorer la qualité du produit. Ces prêts requis sont d'un montant supérieur à ceux qui financent le BFR et ils recouvrent une durée de remboursement plus longue, ce qui engendre un risque plus important pour les banques et conforte leur réticence à octroyer des crédits aux micro-entrepreneurs dont elles entravent ainsi l'activité

14- Selon le genre, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes, bien que le niveau d'instruction des chômeuses soit également plus élevé. Le taux de chômage des actifs de niveau d'instruction supérieur est deux fois plus élevé pour les femmes [ONS, 2007].

#### 4-1-2- Les comportements de financement à travers les enquêtes :

Selon les enquêtes réalisées auprès de micro entreprises urbaines localisées en Algérie, l'autofinancement est le premier mode de financement des micro-entreprises (Adair et Bounoua, 2003). Parmi les modalités de financement externe, les prêts de la famille et des tiers, qui génèrent des contreparties non monétaires, sont les plus fréquents pour les entreprises après leur création. Le recours au crédit bancaire est peu fréquent et peut être lié à un dispositif de financement public (ANSEJ, ADS-ANGEM, CNAC) qui implique les banques.

Selon l'enquête réalisée à Bejaia (Bellache, 2008), la principale source de financement de la création des micro-entreprises est l'autofinancement (épargne personnelle ou familiale). Le financement bancaire n'intervient pratiquement que dans le cadre des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC) et le nombre de micro-entreprises créées grâce à ces dispositifs ne représente que 3% de l'échantillon.

Selon l'enquête réalisée en 2007 (GTZ, 2008) sur un échantillon non représentatif<sup>15</sup> de 186 entreprises dans quatre villes (Alger-Blida, Oran, Annaba, Ghardaïa) et leur zone rurale ou périurbaine, une proportion plus élevée de crédit bancaire et de crédit fournisseur est associée à des entreprises de plus grande taille.

L'enquête IFC réalisée en 2006 (Dirkes *et al.*, 2008) sur un échantillon significatif<sup>16</sup> de 478 entreprises corrobore également ces caractéristiques et offre une analyse approfondie des comportements financiers. Sur le sous échantillon des entreprises âgées de plus d'un an (94%), la moitié avait réalisé un investissement au cours des 2 années précédentes : 85,7% avaient financé sur fonds propres, 8,5% grâce à un crédit et 8,5% grâce à une combinaison de fonds propres et de crédit. 81,4% des micro-entreprises considèrent que la procédure d'obtention d'un crédit auprès d'une banque est difficile sinon impossible à satisfaire en raison de l'absence de garantie (29%) et de la complexité des procédures (27%). Tandis que 48,5% des micro-entreprises estiment qu'elles n'en ont pas (eu) besoin, 34% des micro-entreprises ont essayé d'obtenir un crédit et seulement la moitié avec succès ; parmi celles qui l'ont obtenu, près de 30% (relevant du secteur des services) ont bénéficié du dispositif de l'ANSEJ et quelques unes de celui de l'ADS-ANGEM (relevant du secteur de la production). Plus de la moitié des micro-entreprises (54%) ont eu recours à des prêts informels, dont un tiers auprès de la famille, 18% auprès d'amis et 3% d'autres sources (y compris des fournisseurs et d'autres entrepreneurs), d'un montant souvent compris entre 50 000 et 500 000 DA pour les entreprises dont le CA est de l'ordre de 1 à 10 millions DA, soit 5% de leur CA en moyenne. La durée du prêt est plus courte dans le commerce (moins de 3 mois), elle est de moins de 6 mois dans la production et de plus de 18 mois dans les services, le délai de remboursement correspond le plus souvent à l'échéance finale.

#### 4-2- Les coûts de la réglementation :

La raison d'être du secteur informel est structurelle, au regard de la réduction des coûts de la micro-entreprise, et institutionnelle, au regard de la faiblesse des contrôles et la lourdeur des procédures d'obtention d'un registre du commerce. Le non-respect total ou partiel de la réglementation sociale (salaires en deçà du salaire minimum, non-paiement des cotisations sociales...) est une caractéristique ainsi qu'une explication de la pérennité des micro-entreprises qui leur permet de comprimer leurs coûts et notamment le coût du facteur travail, ce qui constitue un avantage comparatif. Les micro-entreprises contournent les normes légales soit suite à un calcul rationnel fondé sur le coût d'opportunité et la probabilité de contrôle et de sanction, ou bien par obligation, car les faibles revenus qu'elles gagnent seraient amputés par le paiement des charges socio-fiscales et menaceraient la pérennité de l'unité, ou encore par ignorance de l'existence de telles normes (Maldonado, 1995 ; Marniesse et Morisson, 2000 ; Adair, 2002a).

En Algérie, selon les enquêtes ménages, la proportion des non salariés parmi les actifs dans la micro-entreprise est de l'ordre de 2/3. La VA rémunère les salariés (frais de personnel), l'entrepreneur individuel (Excédent Brut d'Exploitation) et l'Etat (impôts liés à la production). En minimisant le coût du travail (salaires bruts des employés et cotisations sociales des employeurs) et les impôts, la part qui revient à l'Excédent Brut d'Exploitation s'en trouve maximisée. A partir d'un certain seuil qui dépend du secteur d'activité, l'objectif du micro-entrepreneur peut être de s'agrandir, ce qui implique de (mieux) respecter la réglementation socio-fiscale, donc d'accroître ses coûts fixes et de réduire sa flexibilité. Il préfère donc multiplier le nombre d'établissements (Hammouda, 2002), afin d'éviter de subir ces coûts qui peuvent correspondre au tiers, voire à la moitié de son revenu et varient en raison inverse de la taille. Cependant, si une micro-entreprise parvient à maîtriser ses risques en stabilisant et développant sa clientèle, elle peut à la fois embaucher et payer une taxe légère. Lorsque la micro entreprise dépasse le seuil des 3 actifs, l'embauche d'un employé supplémentaire accroît la rentabilité (Morisson et Mead, 1996) mais également le coût unitaire de production (Marniesse et Morisson, 2000), ce qui induit une baisse de la flexibilité.

15- Le segment des PME de plus de 10 salariés (20%), les femmes chefs d'entreprise (22%), le niveau d'éducation (la moitié des chefs d'entreprise ont un niveau universitaire) sont surreprésentés. Les secteurs d'activité couvrent les services (35%), l'industrie (32%), le commerce (21 %), et l'agriculture (12 %).

16- Il couvre 6 wilayas (Alger, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Blida, Oran, Tipaza) et est constitué de micro-entreprises (82,6% occupent 1-9 employés) et de petites entreprises (17,6% occupent 10-49 employés) qui sont enregistrées (95%). Les secteurs d'activité couvrent les services (27,2%), l'industrie (18,8%), le commerce (57,5%), et autres (1,9%). 27% des chefs d'entreprise ont un niveau universitaire.

#### **4-2-1- Les coûts des procédures réglementaires et les mesures d'assouplissement :**

Les coûts de la réglementation (durée et nombre de procédures d'enregistrement et d'octroi de licences...) concernent la création et l'activité pendant leur première année des PME non exportatrices de 5 à 50 employés (Djankov *et al.* 2002) ; la corruption et le retard bureaucratique qui ne sont pas mesurés peuvent accroître le coût d'entrée sur le marché. Ces coûts de démarrage d'une entreprise, qui font désormais partie des indicateurs *Doing Business* (World Bank, 2008), ne se sont pas réduits ; de plus, la durée d'exécution des contrats en cas de litige atteint près de 2 ans (tableau 16).

En 2007, les modalités d'enregistrement au RC sont assouplies grâce à la diminution de 12 à 8 du nombre de documents nécessaires et à la réduction substantielle des délais de délivrance du RC qui sont théoriquement ramenés de 2 mois à 24 heures. Cependant, les formalités restent toujours nombreuses, longues et compliquées : l'enregistrement repose sur la fourniture de 8 documents ; l'affiliation à la CASNOS requiert 3 documents (dont l'enregistrement au RC et aux impôts) ; la tenue de comptabilité exige 4 documents.

L'amélioration des conditions d'exercice des activités commerciales se traduit par l'assouplissement des procédures régissant les baux commerciaux dont la durée est désormais fixée par un accord entre les parties, consigné dans un simple contrat notarié (loi n°05.02 du 6 Février 2005 modifiant et complétant le code du commerce).

L'effet d'une réduction des coûts est ambivalent : il facilite la création d'activité, comme le montre l'impact des dispositifs publics d'incitations précédemment analysés, mais il peut induire un comportement opportuniste de recherche de rente de la part des entreprises. La recherche de rente est source de gaspillage et fait obstacle à une politique d'investissement efficiente dans la mesure où elle favorise l'entrée et/ou le maintien sur le marché d'entreprises non viables.

#### **4-2-2- Les coûts de la fiscalité : vers une réduction et une simplification**

Les avantages fiscaux accordés sont maintenus et étendus : exonérations d'impôts pour les nouveaux investisseurs, investissements de rénovation et d'extension pour une période de 3 à 5 ans ; avantages fiscaux accordés dans le cadre des dispositifs d'incitations à la création d'activités (ANSEJ, CNAC, ANDI ; franchise de TVA, des droits de douane au taux réduit pour les équipements, exemption du droit de mutation, exonération de l'IBS, de la taxe foncière dans le cadre de la loi sur la promotion de l'investissement).

La simplification se traduit par deux mesures importantes. La première est l'institution d'un impôt unique sur le revenu des personnes physiques (IRG applicable au total des revenus dont dispose une même personne) et de l'IBS applicable aux personnes morales.

La seconde est l'institution d'un Impôt Unique Forfaitaire (IUF) qui remplace les impôts et taxes (IRG, TVA et TAP) auxquels étaient soumis les contribuables relevant du régime du forfait : le taux de 12% s'applique à l'activité de prestation de service, le taux de 6% s'applique à l'activité d'achat et de revente en l'état. Il concerne les personnes physiques-commerçants, artisans et prestataires de services - dont le CA ne dépasse pas 3 millions DA.

#### **Conclusion :**

Depuis le milieu des années 2000, et singulièrement en 2007, la politique désormais affichée est fondée à la fois sur le respect de la contrainte réglementaire et sur l'incitation à l'égard du secteur privé, qui amorce la transition d'un système de contrôle a priori (répressif) à un système de contrôle a posteriori. L'optimisation d'une telle politique présuppose à la fois que les associations professionnelles et les collectivités locales y soient associées<sup>17</sup>, que l'administration centrale assure une meilleure coordination notamment pour communiquer et accompagner les décisions afin de persuader de leur bien-fondé. Il s'agit d'informer les entrepreneurs des avantages relatifs au respect de la réglementation s'agissant de l'accès au marché des biens (débouchés relatifs aux marchés publics, à la sous-traitance et au partenariat), au marché des facteurs (approvisionnement), et du crédit (financement), ainsi qu'à la couverture sociale.

Parmi les préconisations relatives à la création d'entreprises, il convient d'en diminuer les coûts et les délais en généralisant le guichet unique, à l'image de ce qui est déjà en fonction dans le dispositif de l'ANDI.

La formation des nouveaux entrepreneurs doit être renforcée (la session de formation dure actuellement 15 jours dans le cadre de l'ANSEJ) et réitérée après le démarrage, en associant les professionnels et les universités. Les avantages fiscaux doivent être progressivement réduits afin de ne pas fragiliser les entreprises tout en incitant celles-ci à demeurer formelles.

En matière de financement de la création comme de l'extension et du cycle d'activité, compte tenu du rationnement du crédit pratiqué par les banques publiques résultant notamment de l'absence de garanties, il semble pertinent de favoriser l'institution d'un système de caution solidaire et d'encourager la création de nouveaux intermédiaires dédiés à la micro-finance. L'émergence d'entreprises innovantes devrait se fonder sur la constitution de pôles de compétitivité et de zones franches propices visant au développement des services aux entreprises. Le financement de ces entreprises relèverait de sociétés de capital-risque.

La mise en œuvre d'un système d'information cohérent et complet, qui fait actuellement défaut, est un enjeu crucial. Celui-ci permettrait de mieux identifier les caractéristiques des PME (Lassassi, 2007) et leur cycle de vie, grâce au suivi de cohortes (analyse longitudinale), de mesurer leur implantation au regard du territoire (analyse spatiale), de collecter et vulgariser des expériences réussies et les innovations. L'élaboration d'une base de données statistique commune pourrait être confiée à un Observatoire des PME associant de concert l'administration centrale (MPMEA,...), l'ONS, et les acteurs concernés des dispositifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC), des chambres consulaires et des associations professionnelles, comme des collectivités territoriales.

17- Lors du recensement national des marchés en 2000, nombre de marchés n'étaient pas délimités, 50% des intervenants étaient dépourvus de registre de commerce et les APC n'en font pas obligation [CNES, 2004]

**Références bibliographiques :**

- Adair, P. (2002a), 'Production et financement du secteur informel urbain en Algérie : enjeux et méthodes', *Revue Economie & management*, **1** : 1-23.
- Adair, P. (2002b), 'L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail', *Cahiers du GRATICE*, **22** : 95-126.
- Adair, P. - Bounoua, C. (2003), *L'économie informelle en Algérie*, 41IMDU99, accord-programme interuniversitaire du comité mixte franco algérien CMEP 1999-2002, Université Paris XII, France, et Université de Tlemcen, Algérie, Ministère des Affaires Etrangères, rapport final
- Adair, P. - Bellache, Y. (2008), *Développement des PME et secteur informel en Algérie*, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)
- Bellache, Y. (2008), *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages - le cas de Bejaïa*, thèse Sciences Economiques, en cours, Université Paris 12 et Université de Bejaïa.
- Barbier, J. P. (2006), *L'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb*, BIT, Genève.
- Berthelier, P. - Desdoigts A. - Ould Aoudia J. (2004), *Profils institutionnels – Présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés*, Minefi, Paris, mars, 49 p. miméogr.
- CNES. (2004), *Le secteur informel : illusions et réalités*, Conseil National Economique et Social, Commission Relation du Travail, Alger.
- GTZ (2008), *Enquête sur les services d'appui financiers et non financiers à la PME*, FIDES, janvier, Alger, GTZ
- Dirkes, F. - Libois W. – Aklil, C.E. (2006), *Access to Finance Study in Algeria*, Final Report, International Finance Corporation, Bankakademie, July
- Djankov, S. - La Porta, R. - Lopez de Silanes, F. – Shleifer, A. (2002), The Regulation of Entry, *Quarterly Journal of Economics*, **117 (1)** : 1-37.
- Djankov, S. – Manraj, D. – McLiesh, C. – Ramalho, C. (2005), *Doing Business Indicators – Why Aggregate and How to do it*, World Bank, December.
- Fields, G. (1990), 'La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain: le théorique et l'empirique', in Turnham D., Salomé B. et A. Schwarz, (éds.), *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris, pp 53-79
- Hammouda, N. E. (2002), Secteur et emploi informel en Algérie : définitions mesures et méthodes d'estimation, *Cahiers du GRATICE*, **22** : 61-94.
- Hammouda, N. E. (2006), Secteur et emploi informel en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation, in Musette M. S. et Charmes J. (éds), *Informalisation des économies maghrébines*, vol. I, CREAD, Alger.
- ILO (1993), *Statistics of employment in the informal sector*, International Labour Office, Geneva.
- Kaufmann, D. – Kraay, A. – Mastruzzi, M. (2007), *Governance Matters IV: Governance Indicators for 1996-2006*, World Bank, Washington, D.C.
- Lassassi, M. (2007), *Les entrepreneurs algériens – conditions d'émergence et caractéristiques (essai sur le potentiel entrepreneurial en Algérie)*, Magister Economie et Statistiques Appliquée, INPS, Alger.
- Maldonado, C. (1995), Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire: vers la légalisation du secteur informel? *Revue Internationale du Travail*, **134** : 777-801.
- Marniesse, S. – Morriison, C. (2000), Dynamique des micro-entreprises dans les pays en développement :de nouveaux enseignements, *Revue économique du développement*, 4/2000 :261-286
- Morriison, C. – Mead, D. (1996), Pour une nouvelle définition du secteur informel, *Revue d'économie de développement*, **3** : 3-26
- MPMEA, *Bulletin d'information économique*, Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de L'Artisanat., Direction des Systèmes d'Information et des statistiques, Alger.
- ONS (2005a), *Rétrospective statistique 1970-2002*, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2005b), *Annuaire statistique de l'Algérie-social*, 22, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2007), Enquête emploi auprès des ménages (2006), *Données statistiques n°463*, Office National des Statistiques, Alger.
- World Bank (2008), *World Bank Indicators data base—Doing Business*, World Bank, Washington, D.C.
- Zidouni, H. (2003), Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie, séminaire «Fiscalité citoyenne ou économie informelle», Forum des Chefs d'Entreprises, Alger, 9 avril.

**Tableaux et figures :****Tableau 1 :** Définition de la Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Taille	Effectif employé	Chiffre d'affaires (DA)	Total du bilan (DA)
Micro-entreprise	1 à 9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10 à 49	< 200 millions	<100 millions
Moyenne	50 à 250	200 millions - 2 milliards	100 millions - 500 millions

Source : loi du 12/12/2001

**Tableau 2 :** Evolution et structure de l'emploi par statut d'activité (1996-2006)

	1996		2006		Taux de variation
	Effectif	%	Effectif	%	
Population occupée du moment	4 964 000	100%	8 868 000	100%	78.6%
Auto-emploi : Employeurs-Indépendants	1 135 000	22.8%	2 846 000	32.1%	150.7%
Aides Familiaux	290 000	5.8%	692 000	7.8%	138.6%
Salariés permanents	2 866 000	57.7%	2 900 000	32.7%	1.8%
Salariés non permanents + apprentis	673 000	13.5%	2 429 000	27.4%	260.9%
Population en chômage	2 200 000		1 240 000		- 43.6%
Population active du moment	7 164 000		10 109 000		41.1%
Taux de chômage	30.7%		12,30%		

Source : enquêtes emplois (ONS, 2005, 2007)

**Tableau 3 :** Evolution du nombre de PME privées enregistrées (2001-2006)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PME (privées)	179 893	189 552	207 949	225 449	236 727	259 282
Emploi			550 386	592 758	642 987	665 464
Artisans		71 523	78 850	86 732	96 072	101 981
PME privées+artisans		261 075	286 799	312 181	332 799	361 263
Emploi total				838 504	865 932	872 026

Source : CNAS (Adair et Bellache, 2008)

**Tableau 4 :** Evolution de la catégorie des employeurs des PME (2003-2006) en Algérie

	2003	2004	2005	2006
Employeurs (ONS)*	398000	388000	358000	385 000
Employeurs PME (CNAS)	207 949	225449	245 842	259 282
% employeurs non déclarés	47,7%	41,9%	31,2%	32,65%

\* Hors agriculture

Source : ONS, MPMEA (Adair et Bellache, 2008)

**Tableau 5 :** Evolution et répartition du travail non déclaré par secteurs d'activité dans la wilaya de Bejaia

Secteur d'activité	2000		2005				2006				2007			
	EE	END	EE	EG	END	% ND	EE	EG	END	% ND	EE	EG	END	% ND
Agriculture	0	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-
Industrie	9	77	3	27	0	0	1	04	04	100	12	77	22	28,5
BTPH	18	282	19	159	8	5	8	153	07	4,5	58	363	42	11,5
Services	82	270	150	255	111	43,5	191	645	140	21,7	348	1045	118	11,3
Total	109	629	172	441	119	26,9	200	802	151	18,8	418	1485	182	12,2

Source : Inspection du travail de Bejaia (Adair et Bellache, 2008)

EE : Entreprises enquêtées ; EG : Effectif global ; END : Effectif non déclaré ; % ND : % non déclarés

**Tableau 6 :** Evolution de l'emploi informel en Algérie (en milliers et en % de l'emploi non agricole)

Année	1985	1992	1997	2001	2004	2005	2006
Taille * < 10 emplois, taille ** < 5 emplois	737* (25,6%)	1.232 ** (28,9%)	1.542** (33,1%)	1.868** (39,4%)	2.609** (43,8%)		
Sécurité sociale (non affiliation)	-	1.134 (26,6%)	1.408 (30,2%)	1.648 (34,7%)	2.559 (43%)	2.600 (39%)	3.265 (45%)
Informel (travailleurs à domicile, occupés marginaux)	-	898 (21%)	-	1.321 (27,8%)			
Intermédiaire (sous déclaration)	-	776 (18,2%)	-	1.080 (22,8%)			
Enregistrement RC ou AA (non effectué)	-		572 (12,3%)	-	1.090 (18,3%)	1.382 (20,7%)	1.438 (19,8%)
Entreprises individuelles	-	1.657 (38,9%)	1.991 (42,7%)	2.266 (47,7%)			
Emploi non-agricole	2.878	4.264	4.660	4.747	5.954	6.664	7.260

Source : Hammouda (2006), ONS (2005, 2007), nos calculs

**Tableau 7 :** CA/ tête des employeurs et indépendants (employeur, travailleuses à domicile compris)

CA/tête (annuel) en DA	SNMG	Effectif	%
< 80 000	< 1/2 SNMG	19	7.4
80 000-144 000	1/2 SNMG-1 SNMG	70	27.4
144 000-420 000	1 SNMG-3 SNMG	92	36
420 000-840 000	3 SNMG-6 SNMG	43	16.8
840 000-1280 000	6 SNMG-9 SNMG	12	4.7
1280 000 et plus	9 SNMG-20 SNMG	19	7.4
Total		255	100

Source : Bellache (2008)

**Tableau 8 :** Immatriculation au RC, affiliation à la CASNOS et mode d'imposition

	Affiliation à la CASNOS	Immatriculation au RC ou autorisation administrative	Mode d'imposition			Total	
			Réel	Forfait	Rien	Effectif	%
Formels	OUI	OUI	31	108	5	144	67,2
Informels purs	NON	NON			39	39	18,2
Informels non affiliés	NON	OUI	1	16	14	31	14,4
Total			32	124	58	214	100

Source : Bellache (2008)

**Tableau 9 :** Immatriculation au RC, affiliation à la CASNOS et mode d'imposition selon le CA/tête

CA/tête (annuel) en DA	Immatriculation RC ou autorisation administrative	Affiliation à la CASNOS	Mode d'imposition			Total	
			Reél	Forfait	Rien		
80000-144 000	OUI	OUI	5	24	2	31	48
	OUI	NON		5	2	7	
	NON	NON			10	10	
144 000-420 000	OUI	OUI	6	32		38	49
	OUI	NON		2	1	3	
	NON	NON			8	8	
420 000-840 000	OUI	OUI	5	22	1	28	36
	OUI	NON			1	1	
	NON	NON			7	7	
840 000-1280 000	OUI	OUI	5	12		17	26
	OUI	NON		3	1	4	
	NON	NON			5	5	
1280 000-2880 000	OUI	OUI	2	7		9	10
	OUI	NON					
	NON	NON			1	1	
Plus de 2880 000	OUI	OUI	2	2		4	6
	OUI	NON		1		1	
	NON	NON			1	1	
Total							175

Source : Bellache (2008)

**Tableau 10 :** Trajectoire des employeurs et indépendants selon le statut de l'emploi antérieur occupé

Statut de l'emploi antérieur	Employeurs		Indépendants		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans emploi antérieur					118	52,2
Emploi antérieur occupé	8	100	100	100	108	47,7
Salarié formel	5		42		47	44,4
Salarié informel*	2		40		42	38,8
A compte propre dans le formel	1		7		8	7,4
A compte propre dans l'informel**	0		11		11	10,1
Total	8		100		226	100

\*Défini par l'absence de déclaration à la sécurité sociale (CNAS) ;

\*\*correspond ici au type « informel pur »

Source : Bellache (2008)

**Tableau 11 :** Micro-entreprises financées et emplois créés par l'ANSEJ (du 1/7/1998 au 30/06/2007)

Secteur d'activité	Attestations d'éligibilité délivrées	Nombre de projets	%	Projets créés par des femmes	Nombre d'emplois	%	Investissement (10 DA)	Coût par emploi 10 DA
Agriculture	72 169	10 023	12,9%	628	25 839	12,29%	20 022	0,787
Pêche	1 508	348		0	1 588			
Hydraulique	591	240		7	1 029			
Industrie	27 617	4 480	5%	745	16 170	7%	13 281	0,821
Artisanat	39 210	12 578	15%	2 546	44 057	19%	25 327	0,573
BTPH	16 289	3 405	4%	128	13 506	5,83%	8 578	0,635
Transport voyageurs	23 652	12 057	28,18%	406	30 175	22,9%	21 256	0,835
Transp. marchandises	21 019	11 125		294	22 810		23 029	
Services	94 501	24 438	30%	5 889	67 191	29%	45 667	0,667
Profession libérale	4 036	2 077	3%	835	5 150	2,22%	2 735	
Maintenance	4 082	1 392	2%	46	3 866	1,67%	2 231	
Total*	317 557	82 265	100%	11 524 (14%)	231 381	100%	165 021	0,723

\* depuis la création de l'ANSEJ

Source : ANSEJ, 2007 (Adair et Bellache, 2008)

**Tableau 12 :** Création de micro-entreprises dans le cadre du dispositif CNAC - Bejaia (12/12/2007)

Secteurs d'activité	Entreprises créées	%	Emplois créés	%	Nombre moyen d'emplois créés
Agriculture	2	19,37	3	7,96	1,5
Elevage	26		26		1
Pêche	3		3		1
Industrie	31	19,37	99	24,62	3,19
BTPH	50	31,25	174	43,28	3,48
Services	34	30	75	24,12	2,2
Transport	14		22		1,57
Total	160	100	402	100	2,5

Source : CNAC - Bejaia (Adair et Bellache, 2008)

**Tableau 13 :** Répartition des projets d'investissement de l'ANDI par tranche d'effectif (30/06/2007)

Effectif	Projets	%	Montant (10 <sup>6</sup> DA)	%	Emplois	%	Coût emploi (10 <sup>6</sup> DA)
0 à 9	4 714	75,64%	69 649	14,19%	17 919	19,58%	3,88
10 à 49	1 281	20,56%	149 308	30,42%	25 691	28,07%	5,81
50 à 249	203	3,26%	113 307	23,09%	17 835	19,48%	6,35
Plus de 249	34	0,55%	158 532	32,30%	30 094	32,88%	5,26
Total	6 232	100%	490 796	100%	91 539	100%	5,36

Source : nos calculs - ANDI, 2007 (Adair et Bellache, 2008)

**Tableau 14:** Répartition des projets d'investissement de l'ANDI selon la forme juridique (30/06/2007)

Forme juridique	Projets	%	Montant (10 <sup>6</sup> DA)	%	Emplois	%	Coût emploi (10 <sup>6</sup> DA)
Entreprise Individuelle	4 427	71,04	98 361	20,04	27 231	29,75	3,51
Anonyme EURL	774	12,42	62 675	12,77	11 812	12,90	7,27
SARL	732	11,75	135 297	27,57	23 640	25,83	5,06
SNC	220	3,53	14 261	2,91	2 576	2,81	3,38
SPA	76	1,22	165 157	33,65	25 798	28,18	3,84
EPIC	2	0,03	15 032	3,06	467	0,51	6,59
Exp. agricole individ.	1	0,02	13	0,00	15	0,02	4,86
Total	6 232	100	490 796	100	91 539	100	5,36

Source : nos calculs (ANDI, 2007)

**Tableau 15 :** Structure des STR1 selon la dernière situation dans la profession et le genre en 2006

Situation dans la profession	Masculin	Féminin	Total
Employeur/indépendant	18,8%	13,0%	18,0%
Salarié permanent	10,6%	12,8%	10,9%
Salarié non permanent/apprenti	65,0%	67,5%	65,3%
Aides familiaux	5,6%	6,7%	5,7%
Total	100%	100%	100%

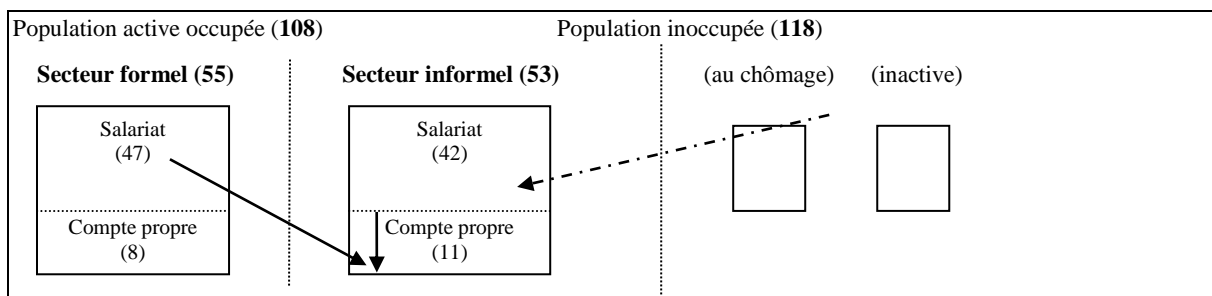
Source : enquête emploi (ONS, 2007)

**Tableau 16 :** Création et conditions d'activité d'une PME en Algérie (*Doing Business*)

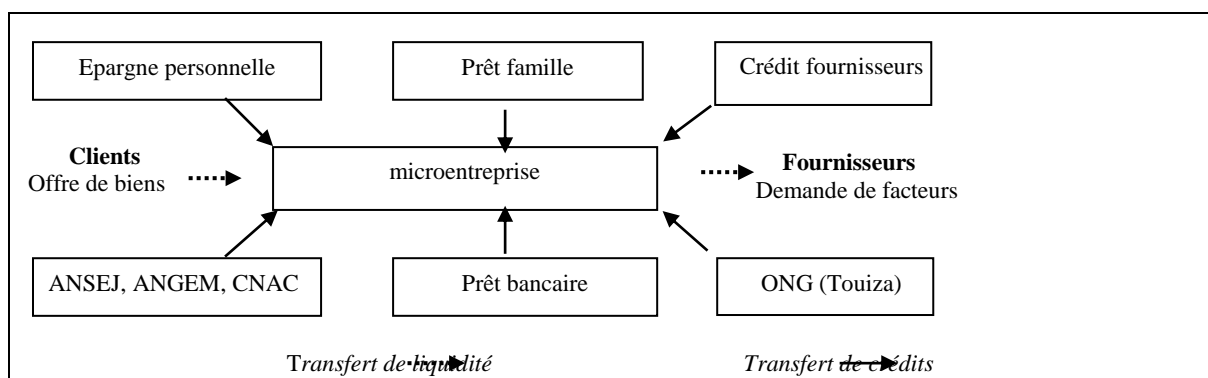
Algérie	2003	2005	2007
Création d'activité			
Procédures (nombre)	14	14	14
Durée (jours)	24	24	24
Coût (% RNB <i>per capita</i> )	16.3	12.4	13.2
Capital minimum (% RNB <i>per capita</i> )	73.2	55.1	45.2
Octroi licences			
Procédures (nombre)			22
Durée (jours)			240
Coût (% RNB <i>per capita</i> )			57.8
Force de travail			
Facilité d'embauche (Indice)	56	44	44
Rigidité (Indice)	60	60	60
Facilité de licenciement (Indice)	40	40	40
Avantage extra-salarial (% salaire)		28	27
Propriété (transfert)			
Procédures (nombre)		14	14
Durée (jours)		51	51
Contrats (exécution)			
Procédures (nombre)	47	47	47
Durée (jours)	630	630	630
Coût (% litige)	17.4	17.4	17.4

Source : World Bank (2008)



**Schéma 1 :** La mobilité socioprofessionnelle des employés et indépendants non agricoles

Source : composé par nos soins (Adair et Bellache, 2008)

**Schéma 2 :** Sources de financement des micro-entreprises en Algérie

Source : composé par nos soins (Adair et Bounoua, 2003 ; Adair et Bellache, 2008)